



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 21227

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la reconnaissance du syndrome d'Asperger. Ce syndrome est un trouble envahissant du développement qui prend la forme d'un autisme sans déficience intellectuelle et se manifeste par des difficultés dans les interactions sociales, des comportements répétés ou une utilisation atypique du langage. Or ce syndrome n'a été découvert qu'en 1943 par le pédiatre autrichien Hans Asperger dont les travaux n'ont été traduits que récemment, il reste donc encore assez méconnu. Les quatre associations formant le collectif 4A « Alliance des associations pour les personnes Asperger ou autistes de haut niveau », qui se bat pour sa reconnaissance, se heurtent le plus souvent, à une simple méconnaissance de la pathologie, engendrant l'absence de prise en charge des enfants et adultes non diagnostiqués. Or il est nécessaire que les enfants atteints du syndrome d'Asperger puissent évoluer en milieu ordinaire compte tenu de leurs grandes capacités intellectuelles et puissent bénéficier de l'aide d'un auxiliaire de vie scolaire afin de s'intégrer réellement dans la vie de l'école. Aussi, il lui demande ce qu'elle entend faire pour que le collectif 4A et les familles qui le composent ne se battent plus seuls contre un syndrome qui n'a plus aucune raison d'être diagnostiqué et pris en charge tardivement.

Texte de la réponse

Le troisième plan autisme prévoit de poursuivre le développement des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), à hauteur de 550 places, en soutien à l'inclusion scolaire des enfants et à l'accompagnement de l'avancée en âge des jeunes adultes. L'accompagnement des autistes atteints du syndrome Asperger sera assuré dans le cadre de la création de ces nouveaux services qui seront adaptés à la spécificité de leurs besoins. Par ailleurs, dans le cadre des travaux préparatoires au comité interministériel sur le handicap, une réflexion est actuellement menée sur l'insertion professionnelle des jeunes handicapés et notamment des autistes Asperger. En matière de recherche, le second plan autisme avait permis l'émergence d'initiatives encourageantes permettant la prise en compte du syndrome Asperger, la nouvelle cohorte Psy-Coh incluant notamment des patients Asperger. Ces initiatives très prometteuses seront poursuivies et le troisième plan autisme met l'accent sur la coordination des différents projets de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21227

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3011

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6988